

Bon No: 001123300		1ere Gachée: 12:16 (1) Quantité: 8.00 m3		Date: 29/10/2025 reap161025152352 référence commande(2): 03.88.18.67.82		Zone: TRANSPORT TOI	
client: 410125 chantier: 012504		ADEQUASOL 25140-Chalons		6 RUE DES PLATANES 0787123988 67120 Avenue Ampere 07.87.12.39.88 51000 Châlons-en-Champagne		Véhicule: M02 8x4 DUVERGER DUVERGER DUVERGER	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
12:34				ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:	
code Béton NJB353A350D		désignation(6)(8) BPS		certification		classe d'exposition(3) XD3	
						Classe Chlorure CL 0,40	
						consistance(7) S3	
						Dmax 20	
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				Additions(type) 0		dosage(C+Ka)(5) 0	
						Résistance caractéristique(4) C35/45	
appellation commerciale C35/45 XD3 S3 Dm20 CEM2 350							
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				SPHRE 7200		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:							
signature:							

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1